

SÉANCE DU 25 JANVIER 2016 À 19 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 19 janvier 2016 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI (arrivée en cours de séance) – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD (arrivée en cours de séance) – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Christophe FOURNIER (arrivé en cours de séance) – Nathalie POINGT (arrivée en cours de séance) – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION – Richard VALAT – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND –

Absents excusés : Véronique GRILLET a donné pouvoir à Isabelle DÉPREUX
Brice SAINVOIRIN

Absents : /
Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

Monsieur le maire ouvre la séance de ce conseil municipal en proposant à l'assemblée de rajouter aux votes une délibération concernant une admission en non-valeur demandée par le trésorier par courrier en date du 4 décembre 2015.

À l'unanimité des membres présents, cette proposition est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 2016-001
ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le maire indique à l'assemblée que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Vienne Agglomération présente des recettes des exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 irrécouvrables compte tenu de leur montant minime, inférieur au seuil de poursuite, pour un montant total de 81,39 €. Monsieur le trésorier demande donc l'admission en non-valeur de ces créances.

La répartition par exercice est la suivante :

Exercice	Montant
2009	7,20 €
2010	34,62 €
2011	16,60 €
2012	0,07 €
2013	0,50 €
2014	22,20 €
2015	0,20 €
Total	81,39 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant total de : 81,39 €.
- Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur le budget 2016, imputée à l'article 6541, Perte sur créances irrécouvrables, chapitre 65 Autres charges de gestion courante.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette question supplémentaire étant traitée, monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue le 30 novembre 2015.

En l'absence de remarques, ce compte-rendu est validé à l'unanimité.

⇒ Arrivée de madame Virginie COUCHOUD : 19h10

DÉLIBÉRATION N° 2016-002
MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS : DETR 2016, RÉGION ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE

Monsieur le maire rappelle qu'à travers la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il a été fixé un objectif majeur : celui de faire participer pleinement les personnes handicapées à la vie professionnelle, sociale, éducative et culturelle de la société.

Cet objectif passe par conséquent par une mise en accessibilité de la commune à compter du 1^{er} janvier 2015.

Afin de répondre à cet enjeu de taille, la commune de Villette-de-Vienne avait fait réaliser en janvier 2013 un diagnostic de ses espaces publics, de ses bâtiments (Établissements Recevant du Public - ERP) dans le but de pouvoir le confronter aux besoins des personnes en situation de handicap.

Il avait permis de définir pour tous les sites communaux concernés les différents travaux à réaliser qui permettraient de satisfaire aux obligations de mise aux normes d'accessibilité.

Compte tenu des coûts estimatifs présentés (un total de 249 215,00 € pour tous les bâtiments communaux), la délibération du 15 juin 2015 avait validé la réalisation des travaux sur 3 années : 2016, 2017, et 2018.

Le calendrier Ad'Ap établi pour la commune avait également validé pour cette année 2016, la réalisation des travaux sur les bâtiments suivants : la mairie, l'école et le restaurant scolaire.

Par conséquent, sur la base du diagnostic effectué, des devis ont été demandés auprès de différentes sociétés pour la réalisation des travaux et l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en accessibilité des sites :

Site	Coûts estimatifs HT : acquisition matériel, réalisation des travaux
Réalisation travaux Mairie	18 342,30 €
Réalisation travaux École + Restaurant scolaire	56 316,35 €
Acquisition Matériel : mairie + école + restaurant scolaire	2 173,76 €
TOTAL	76 832,41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les devis présentés pour l'acquisition du matériel et la réalisation des travaux, sur cette année 2016, permettant la mise aux normes et l'accessibilité de la mairie, de l'école et du restaurant scolaire pour un montant total HT de : 76 832,41 €.
- Précise que ce montant sera prévu au budget communal 2016.
- Autorise monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution de dossiers de demandes de subventions auprès de l'état (DETR 2016 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de l'Isère dans le cadre de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP).
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le maire précise également les points suivants :

- Suivant les demandes de subventions, ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 25% par le conseil départemental et de 20% par l'État (DETR 2016).
- Certains travaux préconisés par le diagnostic ne pourront pas, en raison de contraintes techniques, être réalisés. En effet, ces travaux s'avèrent trop importants et irréalisables puisqu'ils impliquent une modification complète de l'existant, entraînant alors des coûts démesurés. Par conséquent, des dérogations vont être demandées comme par exemple pour la largeur de la rampe d'accès à la mairie (1,20 m au lieu de 1,40 m) ou l'installation de sanitaires adaptés à la cantine et à l'école.

⇒ **Arrivée de monsieur Christophe Fournier : 19h20**

DÉLIBÉRATION N° 2016-003

CONVENTION VIENNAGGLO : ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Monsieur Michel FOUILLEUX, 1^{er} Adjoint, rappelle que lors du transfert de la compétence voirie en 2004, il avait été décidé que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, ViennAgglo, pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, des conventions d'une durée de 5 ans ont été établies avec chacune des communes membres dont l'échéance était le 31 décembre 2014.

Dans le but de réétudier précisément les conditions de mise à disposition appliquées depuis 2004 et de réaliser un bilan des missions exécutées par les communes au titre de la compétence voirie, des conventions transitoires ont été signées en 2015, pour une durée d'un an.

Pour information, la commune de Villette-de-Vienne avait validé cette convention transitoire par délibération en date du 24 mars 2015.

Le bilan ayant été effectué au cours de l'année 2015 par les services de ViennAgglo et les communes, il est proposé aujourd'hui de renouveler les conventions pour la période 2016-2020 en opérant entre autres certains réajustements techniques, notamment sur le traitement de l'ambrosie, le fauchage sur les Routes Départementales et Routes Nationales ainsi que des précisions sur les modalités de surveillance du réseau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- Décide que les conditions de mise à disposition partielle des services communaux pour des missions d'entretien des voiries d'intérêt communautaire sont définies par une convention passée avec ViennAgglo.
- Précise que cette convention est conclue pour la période 2016-2020 et prend effet au 1^{er} janvier 2016.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention et toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité : 15 voix pour, 1 abstention.

Monsieur Michel FOUILLEUX explique qu'il va procéder au calcul des coûts générés en 2015 par l'entretien des voies communales pour le compte de ViennAgglo. Ces coûts incluent :

- le matériel acheté (enrobé, etc),
- le temps passé par les employés communaux à la réalisation de ces travaux.

CONVENTION VIENNAGGLO : MUTUALISATION POUR L'ASSISTANCE DU SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATION DE VIENNAGGLO (SIT)

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, explique que cette question sera traitée à l'ordre du jour du conseil communautaire du 28 janvier 2016. Dans le cadre du schéma de mutualisation des services proposé par ViennAgglo, il est proposé à chaque commune qui le souhaite de bénéficier de l'ingénierie du service Système d'Information et Télécommunication (SIT) de ViennAgglo pour sa gestion quotidienne en matière d'informatique, de système d'information et de téléphonie. À l'heure actuelle, 6 communes, dont Villette-de-Vienne, seraient intéressées.

Cela suppose de renforcer les équipes actuelles de ViennAgglo par le recrutement d'une personne et donc un engagement de la part des communes qui souhaitent rejoindre cette mutualisation. Les conventions proposées démarreront le 1^{er} avril 2016 pour se terminer le 31 mars 2020 (soit environ un an après l'élection des nouveaux conseils municipaux). Ce calendrier est donc plutôt judicieux.

L'assistance apportée par le service SIT de ViennAgglo fera l'objet d'une facture forfaitaire annuelle en fonction de la taille du parc de la commune (informatique et télécom) et des coûts unitaires suivants (coût de revient pour ViennAgglo de chaque matériel) :

Type désignation	Coût unitaire TTC
Poste de travail	220,00 €
Système d'impression	175,00 €
Serveurs	800,00 €
Équipement réseau simple (switch, box, etc)	150,00 €
Équipement réseau avancé (firewall, etc)	1 300,00 €

Monsieur Olivier LAURENT a réalisé l'inventaire du parc de la commune et a déterminé un montant approximatif de facturation annuel à : 6 310,00 €. Cependant, ce montant est à affiner :

- sortir de cet inventaire les ordinateurs et le matériel qui ne servent plus ;
- voir pour les tablettes de l'école : utilisation minime par le personnel du restaurant scolaire et de la garderie pour consultation des fichiers parents ;
- matériel appartenant au SISLS ;
- matériels sous contrats avec Rex Rotary.

Monsieur Bernard LOUIS souhaite que le matériel du SISLS soit intégré à l'inventaire de la commune qui refacturera au SISLS le coût de gestion. Monsieur Olivier LAURENT propose de recontacter les services de ViennAgglo afin de convenir d'un rendez-vous pour bien cibler l'ensemble du matériel possédé par la commune à prendre en compte et ainsi, arrêter un inventaire.

Dans cette attente, la délibération est ajournée et est reportée à un prochain conseil municipal.

Les délibérations suivantes concernent des travaux supplémentaires demandés par la commune.

⇒ **Arrivée de madame Nathalie POINGT : 19h40**

En effet, le marché concernant le chantier du chemin des Abeilles, enfouissement des réseaux (électriques et téléphoniques) n'inclut pas 6 poteaux situés dans la partie sud du chemin des Ronces dans la continuité du chemin des Abeilles.

La réalisation de ces travaux implique donc une augmentation des coûts du marché votés par les délibérations du 3 novembre 2015.

La participation de la commune aux investissements est ainsi modifiée :

- de 6 575 € à 15 820 € pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique.
- de 4 397 € à 8 782 € pour les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique.

Pour monsieur le maire et monsieur Michel FOUILLEUX, ces travaux doivent être réalisés en même temps que le chantier actuel, d'autant plus qu'ils peuvent être encore subventionnés partiellement compte tenu de l'enveloppe accordée à la commune.

De plus, la population pourrait être surprise que ces poteaux, au vu de leur emplacement, n'aient pas également été inclus dans ces travaux.

⇒ **Arrivée de madame Cathy GARCIA-ÉBOLI : 19h45**

Pour monsieur Olivier LAURENT, ces travaux sont certes nécessaires mais amputent déjà le budget communal 2016 qui n'est pas encore établi.

DÉLIBÉRATION N° 2016-004

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2015-041 DU 03/11/2015

SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SÉDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Opération n° 14-024-558

Enfouissement BT Chemin des Abeilles

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 88 685 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 72 866 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 15 820 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SÉDI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 88 685 €

Financements externes : 72 866 €

Participation prévisionnelle : 15 820 €

(frais SÉDI + contribution aux investissements)

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final de

l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 15 820 €

DÉLIBÉRATION N° 2016-005

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2015-042 DU 03/11/2015

SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TELECOM

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SÉDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Opération n° 14-024-558

Enfouissement FT Chemin des Abeilles

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 11 172 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 2 140 €

La participation aux frais du SÉDI s'élève à : 250 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 8 782 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SÉDI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 11 172 €

Financements externes : 2 140 €

Participation prévisionnelle : 9 032 €

(frais SÉDI + contribution aux investissements)

2 –Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final de

l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

8 782 €

QUESTIONS DIVERSES

🔗 Préparation du budget communal 2016

Des réunions de travail doivent être programmées. Il faut continuer d'établir des devis pour les projets envisagés.

🔗 Devenir de la Maison Tochon

Monsieur Olivier LAURENT explique que la commission continue de travailler sur cette question. De nombreuses réunions de travail ont déjà eu lieu :

- 03/12/2015 : réunion de la commission
- 11/12/2015 : visite des locaux
- 16/12/2015 : rencontre avec les responsables du FCS (Football Club de la Sévenne), actuels utilisateurs des locaux
- 18/12/2015 : rencontre avec madame PINHEDE, architecte conseil de ViennAgglo
- 07/01/2016 : réunion de la commission
- 08/01/2016 : venue de madame PINHEDE sur place pour visite du site
- 21/01/2016 : réunion de la commission

Monsieur Olivier LAURENT fait un résumé des principaux points retenus suite à ces réunions :

- Le FCS (Football Club de la Sévenne) occupe les locaux du rez-de-chaussée.
- Les box de l'étage sont utilisés par les associations du sou des écoles et du Galop Romain qui entreposent du matériel. Il est à noter que le matériel appartenant au sou des écoles est principalement à jeter : l'association finit de tout débarrasser.
- Une convention d'autorisation de passage a été signée par la commune avec les propriétaires voisins côté sud. A priori, la convention initiale date de 1986. Se pose la question de savoir ce que devient cette convention au bout de 30 ans : l'autorisation de passage est-elle acquise définitivement ?
Monsieur le maire indique qu'il va se rapprocher de Maître MOINE, notaire de la commune, pour lui poser la question.
- Souhait du FCS : mise à sa disposition d'un lieu de stockage pour son matériel et d'une salle de réunion.
- Pour madame PINHEDE :
 - o les murs du bâtiment sont en bon état. En revanche, les menuiseries sont à changer en totalité,
 - o Montant de rénovation : 1 000 € à 1 200 € le m²,
 - o Dans un premier temps, il faut établir un diagnostic structurel : sondages du sol, des murs et des plafonds,
 - o Il faut bien mûrir la réflexion et retenir 2 ou 3 projets,
 - o Une fois ces éléments réunis, l'étude de faisabilité peut être lancée,
 - o Elle conseille également de ne pas mixer utilisation privée et utilisation publique : logements et salle festive par exemple.

Monsieur Olivier LAURENT rappelle la réunion publique qui aura lieu le jeudi 4 février 2016 à 20h00 à la salle polyvalente afin de recueillir les observations et les idées des Villettois.

Un long débat s'instaure entre tous les membres du conseil municipal concernant tous les projets de ce mandat : la maison Tochon et la réhabilitation des services techniques.

Monsieur le maire précise également que monsieur Didier TRANCHANT, architecte, lui a fait parvenir l'étude qu'il a réalisée concernant la réhabilitation des services techniques prévus dans le deuxième bâtiment des anciens établissements CARA :

Désamiantage	38 000,00 €
Travaux préparatoires	14 000,00 €
Enveloppe du bâtiment	166 000,00 €
Partitions et liaisons intérieures	21 000,00 €
Aménagements intérieurs	26 000,00 €
Équipements techniques	54 000,00 €
Espaces extérieurs ateliers municipaux	49 000,00 €
TOTAL HT TRAVAUX	368 000,00 €
Création d'une mezzanine de rangement	64 000,00 €
Espaces extérieurs : création du parking et voirie	118 000,00 €

La majorité des membres du conseil municipal est d'accord sur le fait qu'une réflexion globale doit être menée concernant les projets d'aménagement de la commune : site le mieux approprié pour l'installation des services techniques communaux, comment et quand planifier l'agrandissement de la maison des associations, réhabilitation de la salle polyvalente, devenir de la maison Tochon (logements ?, salles communales ? etc). Une réunion spécifique sur le sujet sera organisée.

Il est proposé de mandater un bureau d'études pour guider la commune dans ses réflexions et l'aider à prendre les bonnes décisions qui vont l'engager non seulement sur ce mandat actuel mais également à moyen terme.

Monsieur le maire propose de contacter monsieur Julien DALLEMAGNE du cabinet Latitude UEP (en charge de l'élaboration du PLU de la commune) si cette mission entre dans le cadre du mandat de réalisation du PLU.

Pour la petite histoire, monsieur le maire explique que la commune avait réservé un terrain, il y a quelques années, dans la zone artisanale du Bourray pour installation des services techniques communaux. Mais le conseil municipal en place s'était désisté suite à la mise en vente des établissements CARA qui venaient de déposer le bilan. À l'origine, les services techniques devaient donc être excentrés et non pas installés en plein centre village.

Effectivement, pour certains élus, l'idéal serait de trouver un terrain pour partir sur un projet de construction d'un hangar, avec évidemment des aménagements obligatoires : vestiaires, sanitaires, coin bureau, etc.

🔗 Étang de Villette-de-Vienne

Concernant ce dossier, monsieur Jean COLIN, conseiller municipal explique qu'il a rencontré monsieur Guy SERVET, maire de Chatonnay, (38440), spécialiste en la matière, puisque sa commune ne possède pas moins de 126 étangs.

Lors de cette rencontre, une visite du site a été effectuée.

Monsieur Guy SERVET a donné à monsieur Jean COLIN des exemples de ventes d'étangs réalisées en 2015 sur la commune de Chatonnay :

- o étang de 1,3 hectare : accès très difficile : vendu 40 000 €
- o étang de 0,87 hectare : accès facile : vendu 51 000 €
- o étang de 1,53 hectare : étang d'entretien moyen et accès difficile : 54 000 €

Au niveau superficiele, l'étang de Villette correspond au 3^e exemple présenté, avec cependant un accès facile.

Monsieur Jean COLIN indique également que le service des Domaines qui a été contacté n'a pas donné de réponse. En effet, au vu du prix de vente (inférieur à 75 000,00 €), la consultation du service des domaines n'est pas obligatoire.

Monsieur Jean COLIN propose de rencontrer le propriétaire afin de démarrer les négociations.

Parmi les membres du conseil municipal :

- Madame Isabelle DEPREUX, Adjointe, ne comprend pas pourquoi la commune va se positionner pour acheter le site.
- Madame Nathalie POING, conseillère municipale, précise qu'il faudra bien se renseigner sur les conditions de mise en œuvre des questions de sécurité, une fois l'étang devenu propriété communale ou équipé en base de loisirs communale.
- Madame Cathy GARCIA-ÉBOLI souhaite connaître la rentabilité financière de ce projet. Il est précisé que la location de l'étang à une association de pêche rapporte environ 1500,00 € par an.

Il est encore une fois rappelé que ce projet d'acquisition a souvent été évoqué par les différents conseils municipaux précédents.

🔗 Éducation

- ❖ Une grève de l'éducation nationale et de la fonction publique est annoncée pour ce mardi 26 janvier 2016 :
- 6 enseignants (sur 9) sont grévistes,
- le personnel de la cantine et les ATSEM seront également en grève. Aucun service communal ne sera assuré. Il n'y aura pas de cantine, ni de TAP, ni de garderie périscolaire.

Un service minimum sera assuré par 2 personnes afin d'accueillir les élèves des enseignants grévistes.

La commune a informé les parents par mails de l'organisation de cette journée.

- ❖ Monsieur le maire informe qu'il a co-signé avec les maires de Seyssuel, Chuzelles, Serpaize, Luzinay, Chasse sur Rhône et Vienne, un courrier rédigé par le groupement de parents d'élèves et des professeurs d'EPS du collège Grange. Ce courrier a été adressé à monsieur Jean-Pierre BARBIER, président du conseil départemental de l'Isère, afin de dénoncer la situation préoccupante des infrastructures sportives du collège : conditions d'hygiène et de sécurité très insatisfaisantes. Il est donc demandé :
- le rendu d'une étude réalisée en 2014 avec la présentation des travaux de réfection,
- la planification rapide de ces travaux sur le 1^{er} semestre 2016.
- ❖ Faute de budget et de moyens humains, ViennAgglo ne fera pas l'acquisition d'un nouveau tableau numérique interactif pour l'école de Villette-de-Vienne. Il ne sera pas non plus possible que la commune finance cet achat comme cela avait été le cas en 2015, faute de personnel pour assurer la gestion par la suite.

🔗 Aménagement de la chicane RD 36

Monsieur le maire rappelle que monsieur Bernard SAUGEY, sénateur, a attribué à la commune, au titre de sa réserve parlementaire, une subvention d'un montant de 3 000,00 € pour le projet d'installation d'une sculpture en forme de poire sur l'îlot de la RD 36.

Des devis ont été effectués pour une poire en résine et en inox. Il est proposé de voter pour le choix à arrêter :

- 8 voix pour une poire en inox,
- 8 voix pour une poire en résine.

Les devis vont donc être affinés pour une poire en inox (modification de la hauteur) et pour le support.

🔗 Urbanisme

Monsieur le maire propose de lister les permis de construire et les déclarations préalables accordés sur la commune.

Monsieur Jean TISSOT, conseiller municipal, tient à rappeler qu'il avait déjà demandé, que monsieur le maire informe la commission urbanisme des différents dossiers déposés : permis de construire et déclarations préalables. Monsieur Olivier LAURENT est d'accord : la commission doit être tenue au courant des dossiers déposés, même si effectivement, comme le souligne encore une fois monsieur le maire, c'est ViennAgglo qui étudie la faisabilité des projets et le respect de la réglementation et du POS de la commune.

Monsieur le maire donne la liste des Permis de Construire (PC) et Déclarations Préalables (DP) accordés :

- DP : chemin des Vignes : maison brûlée : reconstruction à l'identique et extension + piscine (modification surface de plancher)
- 2 PC : chemin des Vernettes : construction maisons individuelles
- PC : chemin des Vernes : construction maison individuelle
- PC : route de Luzinay : construction maison individuelle
- DP : chemin du Salin : construction d'une piscine

🔗 Courriers Divers reçus

- ❖ AFR : Association Foncière de Remembrement : en prévision de la réunion de l'ensemble des propriétaires situés dans le périmètre de remembrement, la commune doit fournir les adresses des propriétaires villettois.
- ❖ La commune a réceptionné une invitation de *Transmusical – Orchestre de Vienne* pour le concert d'hiver qui aura lieu le samedi 6 février 2016 à 20h30 au théâtre municipal de Vienne.
- ❖ L'assemblée générale de l'association l'Echo de la Sévenne aura lieu le vendredi 29 janvier 2016 à 19h00, à la Maison pour Tous de St Just Chaleyssin.
- ❖ Information de la SPMR : des exercices sur feu réel auront lieu les : 8 mars 2016, 7 avril 2016 et 12 avril 2016, entraînant l'apparition de fumée.
- ❖ Le président du Cercle de Tir Villettois (CTV) invite les membres du conseil municipal qui le souhaitent à une séance de tir.
- ❖ La préfecture a fait parvenir un courrier d'information : le 5 avril 2016, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) passera à la Haute Définition (HD). Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire avec une meilleure qualité de son et d'image.
- ❖ L'association Sévenne Environnement a fait parvenir en mairie le compte rendu de son AG qui s'est tenue le 5 décembre 2015 : changements des statuts et élection d'un nouveau conseil d'administration.

- ❖ L'association « Luzinay comice 2016 » a pour but d'organiser un comice agricole les 2, 3 et 4 septembre 2016 à Luzinay. À la recherche de bénévoles pour prêter mains fortes aux organisateurs, elle a fait parvenir un courrier à la commune. Monsieur le maire propose de transmettre cette demande à l'association Villette en Fête.

🔗 Divers

- ⇒ Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune de Chaponnay a voté pour une adhésion à ViennAgglo. Affaire à suivre : que vont décider les autres communes de la communauté de communes du pays de l'Ozon ?
- ⇒ Concernant le déclassement du chemin Favard, l'enquête publique se termine demain et permettra la continuation de la procédure.
- ⇒ Pour les 20 ans du Galop-Romain, madame BADIA va faire une demande de subvention au titre du 1 €/habitant.
- ⇒ Aménagement paysager autour de la mairie :
Madame Cathy GARCIA-ÉBOLI, conseillère municipale, présente au conseil municipal une vidéo projection de l'aménagement paysager autour de la mairie (devant et derrière) proposée par la société BADEL Paysage. Elle explique qu'elle a souhaité cet aménagement très coloré et ludique compte tenu de la proximité de l'école, de la présence d'enfants et de familles.
À l'exception de quelques détails, la majorité de l'assemblée trouve que c'est un très beau projet : coloré, moderne et avec une facilité d'entretien des végétaux.
Madame Cathy GARCIA-ÉBOLI explique que le coût total du projet est de 100 000,00 €. Cependant, ce projet peut être réalisé en partie, par tranches, sur plusieurs années.
Considérant le coût élevé, il est proposé de faire établir d'autres devis.

Madame Cathy GARCIA-ÉBOLI indique que la date du 26 mars 2016 a été retenue avec les enfants du conseil municipal d'enfants pour l'opération *nettoyons la nature* : rendez-vous donné à 9h00 devant la maison des associations.
- ⇒ Circuit VTT : monsieur Olivier LAURENT annonce que le tracé pour Villette-de-Vienne est proposé : il passerait sur la crête, partie limitrophe avec la commune de Marennnes.
- ⇒ Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, indique que le contrat de rivières des 4 vallées a été signé le 15 décembre 2015. Il précise également qu'il va se renseigner sur les subventions susceptibles d'être accordées pour l'achat de l'étang de Villette-de-Vienne (question précédemment traitée).
- ⇒ Assemblée générale des propriétaires du lotissement clos du Village : c'est monsieur Michel FOUILLEUX qui y a participé : il explique que les propriétaires ont réitéré leurs demandes :
 - recul de la croix qui cache la visibilité en sortant du lotissement,
 - recul du panneau signalisation agglomération.
Coté mairie, monsieur Michel FOUILLEUX a re-demandé :
 - la possibilité de mettre un banc,
 - de crépir le mur du lotissement coté RD 36.
Le conseil municipal est réticent à satisfaire les demandes des propriétaires de ce lotissement.
- ⇒ Suite à la demande de la commune, la réparation de l'éclairage public rue de l'Église-chemin du Verger devrait intervenir avant le 26 janvier 2016.
- ⇒ La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants a été fixée au jeudi 11 février 2016 à 18h30 à la maison des associations. Tous les élus sont évidemment conviés à accueillir ces nouveaux Villettois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au 2 mars 2016 à 19h00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER			
Éliane LAFAYE				Nathalie POINGT			
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET			
Isabelle DÉPREUX				Émile BUTHION			
Éric TARTAVEL				Richard VALAT			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Véronique GRILLET			
Jean TISSOT				Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXX		
Sylvie LE PRADO							